



## AVIS AUX CONTRIBUABLES

La Direction Générale des Impôts tient à apporter les précisions suivantes :

- La situation fiscale ou état 211 bis est le document administratif officiel délivré par l'administration fiscale attestant la régularité fiscale des contribuables. La durée de validité de ce document est de trois mois suivant la date de signature par le responsable.
- conformément aux dispositions de l'article 20.04.01 du Code Général des Impôts relatives au droit de reprise de l'administration fiscale, les centres fiscaux ont le droit de réclamer aux contribuables la régularisation de leur situation fiscale durant les trois dernières années.

Antananarivo, le 28 SEP 2019

Le Directeur général des impôts



TAZAFY Armand